



Droit de visite chantier pour mesure cotes cuisine

Par **abollinger**, le **16/03/2015** à **10:04**

Bonjour,
Nous avons acheté un appartement sur plan (achèvement des travaux prévu en juin 2015) à travers une coopérative Hlm. La remise des clés approchant, nous avons déjà acheté la cuisine qui serait posée dès la remise des clés. Mais pour cela, le cuisiniste (en l'occurrence, Lapeyre) doit envoyer l'installateur sur place pour vérifier les cotes de la cuisine avant de valider définitivement le projet. J'ai demandé l'autorisation à la coopérative pour que l'installateur puisse passer sur le chantier et vérifier les cotes, mais la coopérative me refuse l'accès. La coopérative avait organisé une visite du chantier en février 2015, et maintenant elle dit que c'était à ce moment-là qu'il fallait vérifier, mais ce n'était pas clair pour nous et à l'époque nous ne savions pas qu'ils nous refuseraient cette visite. Sont-ils en tort en nous interdisant cet accès ? Si oui, quels recours puis-je trouver ?
Merci d'avance,
Antoine Bollinger

Par **moisse**, le **16/03/2015** à **10:57**

Bonjour,
[citation]Sont-ils en tort en nous interdisant cet accès [/citation]
Au contraire. Il s'agit d'un chantier interdit au public. Ne reste que la négociation, en demandant quelles seraient les conditions techniques (équipement de sécurité) et une date, aux fins de prise des mesures exactes de la cuisine.